

LES INVITÉS DE LA RÉDACTION

MARCHÉ DU TRAVAIL ET POLITIQUE MIGRATOIRE

Un nouvel outil sous la loupe



GIOVANNI FERRO-LUZZI
Directeur de l'IREG, professeur associé à la Haute école de gestion de la HES-SO Genève et à l'Université de Genève (GSEM)

Alors que sort sur les écrans romands la comédie *Frontaliers Disaster*, qui a connu un franc succès au Tessin, et que la barre des cent mille permis de travailleurs frontaliers délivrés est franchie à Genève, l'année 2018 voit aussi entrer en vigueur la loi d'application de l'article constitutionnel relatif à la gestion de l'immigration (art. 121a Cst.). Elle prévoit à partir du mois de juillet l'obligation pour les employeurs d'annoncer aux Offices régio-

naux de placement (ORP) les postes vacants dans les professions dont le chômage dépasse le seuil de 8%. Peut-on s'attendre à une diminution du chômage grâce à cette mesure? L'incertitude qui entoure les résultats que l'on attend tient en premier lieu à un manque d'évidence empirique permettant d'évaluer son impact. Il n'existe pas, à notre connaissance, d'expériences semblables ayant été menées dans d'autres contextes (si l'on fait exception de la procédure de recrutement au sein de l'Etat de Genève). La nouveauté et l'originalité ne sont pas problématiques en soi, mais elles obligent la puissance publique à naviguer à vue. Témoin le compromis trouvé entre la Confédération et les cantons pour décider d'un seuil d'intervention fixé initialement à 8%, qui doit s'établir à 5% à partir du 1er janvier 2020 et qui s'éloigne du texte de loi qui prévoit que le seuil est donné par le niveau moyen du chômage en Suisse (qui se situe plus près de 3% en 2017, selon la définition du SECO). À un niveau plus ontologique, la difficulté tient aussi au mélange des genres du dispositif,

dont la loi règle les questions migratoires et l'ordonnance un problème du marché du travail, à savoir le taux de chômage élevé qui peut prévaloir dans certaines professions.

BUT ÉVENTUELLEMENT ATTEINT

Jusqu'ici, la politique en matière de chômage visait à assurer un revenu aux personnes à la recherche d'un emploi par le système des indemnités (vulgairement appelée politique passive du marché du travail), mais elle reposait également, depuis une vingtaine d'années, sur un volet de mesures dites actives du marché du travail. Parmi ces mesures, on trouve naturellement les cours, les stages de formation, les semestres de motivation, l'aide à la rédaction d'un CV, le soutien à une activité indépendante ou encore les programmes d'emploi temporaire. En cela, la Suisse a suivi de nombreux pays, qui ont pris la mesure de l'importance de ces mesures pour une réinsertion rapide et efficace sur un marché du travail qui peut s'avérer très concurrentiel selon les professions et où les compétences doivent être en adéquation avec les qualifications

requises. Grosso modo, la part du PIB que la Suisse dépense pour les mesures passives ou actives du chômage est dans la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (1,25%). Un pays comme le Danemark y consacre presque le triple (3,3%), mais environ les deux tiers sont des mesures actives, alors qu'en Suisse, c'est environ la moitié. Est-ce à dire que la Suisse fait trop peu ou moins bien? Pas nécessairement, si l'on considère son taux de chômage, qui reste fort enviable en comparaison des autres pays de l'OCDE. L'ordonnance d'application du 121a interpelle nécessairement l'observateur qui se pose la question de son efficacité. Quel impact peut-on attendre de la priorité d'accès accordée aux chômeurs pour les annonces de postes vacants? Le diable est dans les détails, et probablement que la réponse à cette question dépendra d'une multitude de paramètres comme le profil des demandeurs d'emploi, les caractéristiques du poste vacant ou de la conjoncture économique. Pour un poste requérant des compétences très spécifiques

ou des responsabilités substantielles, il est vraisemblable que l'employeur souhaitera choisir la personne la plus adéquate parmi un nombre élevé de candidats et attendra que le délai d'annonce soit échu pour les évaluer. Si, au contraire, le poste concerne un emploi pour lequel les qualifications ne sont pas forcément pointues, l'entreprise ne prend pas de risque majeur en opérant sur le mode du «premier venu, premier servi», pour autant que le profil corresponde à celui recherché. Dans ce cas, la priorité accordée aux chômeurs locaux pourrait atteindre son but.

COÛT/BÉNÉFICE

L'économiste chagrin rétorquera que la mesure n'a pas de véritable utilité puisque les chômeurs peuvent d'eux-mêmes postuler sur les postes vacants, sans nécessité de recourir à la mesure de priorité. Mais le marché du travail est relativement complexe et fonctionne d'une manière plus subtile que celui de l'artichaut. Il est tout à fait possible que grâce à cette mesure, les CV de chômeurs, qui normalement sont noyés dans la masse, aient davantage de chances



VAHAN GARIBIAN
Collaborateur scientifique à l'IREG
Institut de recherche appliquée en économie et gestion (IREG)

d'être retenus. On peut assimiler ce dispositif à un *nudge* (concept qui suppose que des suggestions indirectes peuvent influencer les incitations et les prises de décision - *ndlr*) rendu populaire par le prix Nobel d'économie Richard Thaler. Il faudra surtout le suivre et l'évaluer pour en mesurer les effets, car tout dispositif, s'il produit un bénéfice, mobilise des ressources et engendre donc un coût qu'il convient de lui mettre en regard. ■

SUIVE DE L'ÉDITO **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: LA SUISSE A UNE CARTE À JOUER**

d'articles de recherche scientifique sur l'IA, ne serait-ce qu'en raison de sa faible population, elle est le pays où l'impact des recherches académiques sur ce sujet est le plus élevé, devant Singapour et Hong Kong, les Etats-Unis arrivant en quatrième position.

Les écoles polytechniques fédérales contribuent à l'essor de l'IA en Suisse, notamment par le biais de nombreuses start-up qui leur sont liées. Parmi les cent start-up IA suisses les plus importantes, 60% sont basées à Zurich, 16% à Lausanne et 7% près de Genève, Bâle ou Berne. Le secret de la réussite: la forte densité d'accélérateurs, d'incubateurs et d'investisseurs dans ces régions. Si ce dernier point peut encore largement être amélioré, les

conditions sont réunies pour que la Suisse devienne leader dans certains domaines bien spécifiques de l'IA, notamment la robotique, la santé, les sciences de la vie, la fintech et l'insurtech. La coopération entre les différents acteurs présents est l'une des clés du succès. De nombreux efforts doivent cependant encore être menés. La commercialisation des produits issus des start-up doit être améliorée et les défis structurels sont bien réels, notamment la formation continue de compétences spécifiques sur place et l'attractivité de talents venant de l'extérieur. La Suisse a une magnifique carte à jouer en tant que spécialiste de l'IA. A elle de se donner les moyens de ses ambitions en restant ouverte et en permettant la disruption et la flexibilité. ■

FRANCE
La politique selon l'intime

La France aligne les rumeurs ou les enquêtes judiciaires sur des comportements intolérables d'hommes politiques envers les femmes. A la libération nécessaire de la parole correspond aussi un vrai risque politique.

MAURICE SATINEAU

Quel que soit le statut de la personnalité mise en cause, s'ils sont vraiment avérés, les faits reprochés n'ont pas leur place dans les mécanismes de l'Etat, ni dans la vie ordinaire. Ils appellent alors des sanctions politiques et judiciaires. Le problème est que ces dossiers s'insèrent dans le débat politique lui-même, ils deviennent l'objet de controverses, au même titre que la hausse du chômage ou la baisse des impôts pour certaines catégories sociales. Pire, avant d'être interrogé sur l'un de ces sujets à la télévision, on de-

mande à l'invité ce qu'il pense des derniers soupçons scabreux concernant telle ou telle personne au pouvoir. A partir de ce point, le discours politique se simplifie. Il n'est

L'OPINION PUBLIQUE EST INTERPELÉE DANS UN ESPACE PUBLIC DE DÉNONCIATION.

plus question de projets de loi compliqués ou de mesures techniques à prendre, mais de rapports homme-femme, comme chacun peut les vivre au quoti-

dien. L'opinion publique est interpellée dans un espace public de dénonciation où les soupçons de manipulation ou de vérocité des faits contribuent de toutes façons à décrédibiliser la sphère politique. Ses acteurs sont ainsi poussés de l'élitisme vers le sordide.

PAS IDÉAL

Dans les outils de controverses, on remarque que la multiplication des affaires politico-sexuelles surgit après la prolifération des dossiers politico-financiers. Il est évident que la république française n'est pas en danger dans ses fondations.

En revanche, il y a un vrai risque pour son débat démocratique si ces sujets devaient devenir une sorte de routine. Routine de la dénonciation, routine du commentaire, routine de la suspicion. L'exemplarité républicaine passe par l'exemplarité du débat. Cela ne signifie pas l'idéalisation des élus, à la fois représentants de leurs administrés et d'eux-mêmes. Mise en place publique, leur intimité réelle ou supposée implique une responsabilité collective. Sinon, le «tous salauds dans l'alcôve» viendra alimenter une forme de populisme comme l'a déjà fait le «tous pourris par l'argent». ■

SAATCHI & SAATCHI

Donnons aux enfants malades la chance d'être des enfants avant d'être des malades.
Notre fondation réalise les vœux d'enfants malades. www.makeawish.ch

Make-A-Wish
SWITZERLAND